

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 5 (1934)

Heft: 4

Artikel: Une nouvelle industrie : la fabrication de panneaux forts et bois croisé, à Tavannes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

régularisé les prix de vente en les adaptant à la valeur du sujet.

Le Marché-Concours de Saignelégier forme ce que j'ose désigner comme les Assises techniques annuelles de l'élevage du cheval en Suisse, et la bourse centrale de cet élevage. Son but tend uniquement à apporter des directions et des encouragements pratiques aux éleveurs.

Fondé en 1897, le Marché-Concours tiendra ses 51^{es} assises, cette année, les 11 et 12 août. Nous invitons nos compatriotes jurassiens à le visiter en grand nombre, en les assurant d'avance qu'ils seront reçus en toute cordialité par les Taignons.

AL. GRIMAITRE

Une nouvelle industrie

La fabrication de panneaux forts et bois croisé, à Tavannes

C'est un fait acquis, aujourd'hui, que le panneau fort (Tischlerplatten) et le bois croisé ont remplacé la planche dans un très grand nombre d'entreprises qui ont à se servir du bois. Cela est avant tout dû à la plus grande solidité et résistance des produits en question, facteurs qui sont de la plus haute importance pour l'obtention d'une stabilité aussi parfaite que possible des produits manufacturés (meubles, boiseries, etc.).

La fabrique projetée à Tavannes prévoit en première ligne la fabrication de panneaux forts. Le bois croisé n'est prévu que comme fabrication accessoire dans le but d'augmenter le rendement des installations et d'employer les déchets de matière première aussi avantageusement que possible.

La fabrication suisse de ce produit était jusqu'à ce jour de peu d'importance et s'est limitée aux panneaux dits : « Collés à bloc ». Les expériences des consommateurs et la pratique ont cependant démontré que les panneaux dits : « *A fines lamelles* » (Feinstäbchenplatte) faits de couches moyennes en bois déroulé, représentent la meilleure structure. Le panneau fort se compose d'une couche moyenne et de plaquage collé sur chacune des deux faces. Dans le panneau à fines lamelles sus-désigné, la couche moyenne faite de bois déroulé présente un coefficient de résistance bien égal, par le fait que les veines du bois se trouvent toutes debout. Ce fait est d'une importance primordiale quant à la qualité des panneaux forts. Dans les autres genres de fabrication connus, il arrive très fréquemment que les couches moyennes présentent des veines plates. Cela entraîne un séchage inégal et une déformation de la surface du panneau. Les grands consommateurs de panneaux forts, tels les fabricants de meubles de séries, fabriques de portes, etc., n'emploient donc aujourd'hui déjà en grande

partie que des *panneaux à lamelles*, qui, jusqu'à ce jour, ont été importés de l'étranger.

L'usine projetée à Tavannes entreprendra la fabrication de *panneaux à fines lamelles de 10 à 40 mm. d'épaisseur*. Pour compléter le rendement, il est prévu de fabriquer également des *bois croisés de 5 à 15 mm.*, de même que des *panneaux collés en bloc*, ces derniers spécialement destinés à la construction.

Il résulte de l'exposé de l'Office forestier central suisse, ainsi que d'une enquête faite chez les principaux fabricants de meubles de Suisse, que la consommation des panneaux forts accuse un accroissement constant. Une statistique spéciale établie pour la période du 1^{er} janvier 1955 au 31 octobre 1955, indique qu'il a été importé durant ce temps un total de 2680 tonnes de panneaux forts, ce qui représente une importation annuelle totale de 3200 tonnes, correspondant à environ 7100 m³.

Suivant les constatations de l'Office forestier central suisse la production indigène comportait jusqu'ici environ 800 m³. Une augmentation de la production des usines existantes est techniquement possible, toutefois comporterait des prix de revient relativement élevés. L'usine projetée est par contre en possibilité de prévoir l'utilisation des machines les plus appropriées et les plus modernes et d'appliquer les procédés de fabrication les plus rationnels, ce qui garantit l'obtention d'un panneau de première qualité à tous égards à des prix très avantageux. Il vaut la peine de relever le fait, d'ailleurs très important, que l'entreprise projetée est viable et peut concurrencer les produits étrangers similaires sans protections douanières artificielles ou supplémentaires, qui, dans la règle, se traduisent par un renchérissement pour les consommateurs indigènes.

La nouvelle usine est prévue pour une *production annuelle normale de 4800 m³*, soit :

2,800 m ³ de panneaux à fines lamelles	env. 1,260 tonnes
1,200 m ³ de panneaux collés en blocs	» 540 tonnes
800 m ³ de bois croisés	» 400 tonnes
<u>4,800 m³</u>	<u>2,200 tonnes</u>

Par l'introduction du travail en équipes, cette production peut être élevée jusqu'à *environ 8,000 m³*.

La production prévue de 4,800 m³ doit, suivant les enquêtes faites, pouvoir être placée en Suisse sans difficultés. On peut signaler, à titre d'exemple, qu'une fabrique de meubles suisse consomme à elle seule environ 800 m³ de panneaux forts pareils à ceux prévus. En outre, au cas où la production normale en panneaux forts ne pourrait pas être placée, l'installation peut être affectée sans modifications aucunes à une augmentation correspondante de la fabrication des bois croisés.

En augmentant la production annuelle à environ 8,000 m³, les prix de revient deviennent encore plus avantageux, de telle sorte qu'il serait alors possible de concourir également avantageusement avec les autres fournisseurs sur les marchés étrangers. Comme tel débouché, l'Angleterre, dont le climat ne se prête pas à la fabrication des panneaux forts, entre principalement en considération. Ce pays achète principalement les produits de première qualité et de grandes dimensions prévus par la fabrique projetée. Il existe également des perspectives d'exportation intéressantes avec la France, où l'emploi des panneaux forts se généralise de plus en plus.

On se propose d'ériger la fabrique à Tavannes, dans le Jura bernois, dont la situation géographique peut être considérée comme avantageuse, tant au point de vue de l'approvisionnement en bois qu'à celui de la livraison des produits terminés.

L'entreprise projetée est d'une importance toute particulière pour les producteurs de bois indigènes, par le fait qu'elle peut utiliser dans une très forte proportion des bois presque invendables jusqu'ici, qui ne peuvent par exemple pas être employés pour le sciage et pour d'autres buts (bois mûr ou rouge sec). Une nouvelle possibilité de vente de ces bois représente un allègement considérable pour le marché des bois de feu. Suivant l'exposé de l'Office forestier central suisse, ce fait est d'une importance toute particulière pour l'économie forestière actuelle, les changements survenus dans la technique du chauffage ayant considérablement alourdi le marché des bois de feu. L'usine projetée prévoyant l'utilisation d'environ 6000 m³ de bois résineux, les possibilités tant souhaitées de placement du bois ne se borneront pas simplement aux producteurs des environs les plus proches de Tavannes, mais du Jura bernois tout entier et même des contrées forestières d'autres cantons.

Il est encore à noter que la production de tels panneaux au pays diminuera d'autant le passif de notre balance commerciale, ensuite du recul, sinon même de la suppression des importations des panneaux forts, d'une part, et d'une exportation éventuelle des dits produits, d'autre part.

Les importations de panneaux forts et bois croisés sont contingentées. Cette mesure facilitera sans doute l'introduction des nouveaux produits suisses ; elle n'est toutefois pas prépondérante pour la rentabilité de l'entreprise, car les calculs sont entièrement basés sur des conditions normales. On a pris pour base de ceux-ci les prix pratiqués actuellement sur le marché, et l'entreprise demeure viable même en cas d'abrogation des restrictions d'importation actuelles.

Pour obtenir une fabrication rationnelle et pour satisfaire aux exigences de la clientèle quant à la qualité, tout en tenant

compte des grandes dimensions qui ont été introduites sur le marché (185×485 cm), il est nécessaire de posséder des installations d'une grandeur et importance déterminées.

Les bâtiments doivent également être très spacieux, vu les grandes dimensions des panneaux à fabriquer. Cette fabrication nécessite en outre de fortes quantités de vapeur. Et pour permettre une utilisation rationnelle de la vapeur, il est nécessaire de la produire soi-même, ce qui nécessite une installation bien appropriée. Tout cela demande un engagement de capitaux relativement important, mais améliore du même coup la rentabilité de l'entreprise.

Les installations mécaniques prévues suffisent pour une production pouvant s'élever à 8000 m^3 par année. Dans ce cas, il serait nécessaire de travailler avec deux équipes principales au lieu d'une seulement.

Le capital nécessaire à l'entreprise projetée s'élève à *Fr. 1,550,000.*—, les installations absorbant la plus grande partie des capitaux nécessaires.

Il convient de relever encore expressément que le projet a été conçu de telle sorte qu'une extension notable, dans l'intérêt de l'entreprise, sera possible sans aucune difficulté.

La fondation de la nouvelle entreprise repose sur des bases saines, car il ne s'agit pas d'essayer de nouveaux procédés, mais de fabriquer un produit éprouvé, qui est très bien introduit en Suisse et dont la fabrication est connue des initiateurs.

Au point de vue de l'économie forestière, les Offices ci-après ont émis l'opinion que la réalisation de ce projet est recommandable en tous points, soit :

L'Office forestier central suisse à Soleure,

Le Conservateur des forêts du Jura à Delémont,

L'Office forestier du XIII^e arrondissement à Corgémont,

L'Office forestier du XIV^e arrondissement à Tavannes.

La question des possibilités d'écoulement a été élucidée par l'Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries, qui a fait une enquête auprès d'un grand nombre d'entreprises entrant en considération pour la consommation des produits.

La détermination du capital nécessaire et les calculs des frais et de rentabilité ont été établis suivant les instructions de l'Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries. Après un examen approfondi, cet Office recommande vivement la réalisation du projet, qu'il appuie d'ailleurs énergiquement.

Il faut espérer que la nouvelle entreprise, malgré les craintes émises de divers côtés, arrivera à s'installer définitivement dans une région fortement frappée par le chômage.